

République Française



VILLE DE RIXHEIM

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX

Tél. : 03 89 64 59 59

Fax : 03 89 44 47 07

www.rixheim.fr

SERVICE SECRETARIAT GENERAL

PW/CV

PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIXHEIM

Séance ordinaire du 18 février 2015 dans la Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville

Nombre de membres du Conseil Municipal en fonction : 32

Nombre de conseillers municipaux présents : 23

Séance ordinaire présidée par Monsieur Olivier BECHT, Maire.

Assistaient à la séance :

Mmes et MM. Barbara HERBAUT, Romain SCHNEIDER, Georges-Fabrice BLUM, Maryse LOUIS, Catherine MATHIEU-BECHT, Liliane SPINDLER, Francis FILLINGER, Alain DREYFUS, Michel POCHON, Béatrice TESSIER, Richard PISZEWSKI, Nelly ROSANA, Raphaël SPADARO, Rachel BAECHTEL, Christophe EHRET, Dominique ROESSLINGER-KACEM, Patrice NYREK, Miné SEYHAN, Nathalie KATZ-BETENCOURT, Ludovic HAYE, Marie ADAM et Bilge BAYRAM.

Procurations de vote (6):

M. Jean KIMMICH à Mme Catherine MATHIEU-BECHT,
M. Philippe WOLFF à Mme Barbara HERBAUT,
Mme Bernadette CARRIERE à M. Georges-Fabrice BLUM,
M. Adriano MARCUZ à M. Romain SCHNEIDER,
M. Laurent LUCIEN à Mme Maryse LOUIS et
Mme Jalila ABASSI à M. Olivier BECHT.

Excusé (1) : M. Jean-François GUILLAUME.

Absentes (2) :

Mmes Valérie ANSELM et Mariam CHAKRI.

Secrétariat de séance assuré par :

M. Patrice WINDHOLTZ, Directeur Général Adjoint, secrétaire de séance,
M. Patrice NYREK, Conseiller Municipal Délégué - secrétaire adjoint.

Assistaient en outre à la séance :

2 journalistes (Alsace – DNA) - 2 auditeurs.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 18 décembre 2014 ;
3. Election d'un représentant titulaire et d'un suppléant au Conseil d'Administration du Collège de Rixheim.

FINANCES

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2015 ;
5. Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne ;
6. Prise en charge des frais de formation des animateurs de la Maison de Vie ;
7. Commission Communale de Contrôle de la Gestion Publique (3CGP) – désignation d'un nouveau membre.

ENVIRONNEMENT

8. Approbation du projet de convention entre la Ville de Rixheim et l'Association Syndicale du Parc d'Entremont.
9. Informations du Maire et des Adjoints.
 - Modalités d'exercice du droit de préemption urbain du 1^{er} octobre 2014 au 15 décembre 2014.
10. Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30, salue les personnes présentes et les remercie de leur participation.

Point 1 de l'ordre du jour

Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint

Selon dispositions des articles L.2541-6 et L. 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances et le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide à l'**unanimité** de nommer :

- Patrice WINDHOLTZ,
- Patrice NYREK

respectivement aux fonctions de secrétaire et de secrétaire adjoint de séance du Conseil Municipal.

Point 2 de l'ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 18 décembre 2014

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide à l'**unanimité** :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 18 décembre 2014.

Point 3 de l'ordre du jour

Election d'un représentant titulaire et d'un suppléant au Conseil d'Administration du Collège de Rixheim

Les articles R.421-14 et suivants du Code de l'Education fixe la représentation de la commune siège d'un collège au conseil d'administration. Le décret 2014-1236 du 24 octobre 2014 a modifié cette représentation en la réduisant de deux à un représentant du Conseil Municipal. »

Conformément aux articles L 421-2 et R 421-14 et suivants du Code de l'Education relatifs aux établissements publics locaux d'enseignement, le Conseil Municipal procède, au scrutin

secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au Conseil d'Administration du Collège de Rixheim.

Est candidate comme représentante titulaire :

- **Catherine MATHIEU-BECHT**

Est candidate comme représentante suppléante :

- **Miné SEHAN**

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide, **à l'unanimité** :

- de nommer Mmes Catherine MATHIEU-BECHT, représentante titulaire et Miné SEHAN, représentante suppléante au Conseil d'Administration du Collège de Rixheim.

Point 4 de l'ordre du jour

Débat d'Orientation Budgétaire 2015

M. le Maire explique que dans le contexte économique difficile que traverse le pays, l'Etat a décidé de baisser ses dotations (11,5 milliards d'euros de baisse par an) ce qui amène, en 2017, à une baisse totale de 28,5 milliards d'euros pour les collectivités locales.

Concrètement, pour la Ville de RIXHEIM cela représente cette année une perte d'un produit en dotation - subventions – participations auxquels s'ajoutent des baisses de produits pour atténuation de charges et des produits du domaine et ventes diverses. Il s'agit donc de « boucler » ce budget avec 500 000 euros en moins.

Dans ce contexte, il n'y a que 3 solutions possibles :

- *l'augmentation des impôts de 10 %,*
- *la baisse des dépenses d'Investissement, ce qui impliquerait la perte de divers emplois dans le secteur du bâtiment et des travaux publics et le déclin de la cité qui se condamne à voir partir ses habitants et à devenir une ville fantôme,*
- *la baisse des dépenses de Fonctionnement ; M. le Maire ne voit que 2 possibilités pour y arriver soit la technique de la « coupe » ou la technique du « rabot ». La technique de la « coupe » consiste à éliminer un secteur d'activité de la Ville. Collectivement, la Ville a choisi la technique du « rabot » qui consiste à baisser de 5 % toutes les dépenses de Fonctionnement sauf les impôts et les dépenses de personnel. La masse salariale dans la Fonction Publique augmente chaque année automatiquement de 2,5 % par an à cause de l'effet du « glissement-vieillesse-technicité » (GVT). 6 à 8 personnes ne seront pas remplacées suite au départ à la retraite ou à la fin de leur contrat ce qui neutralise l'effet GVT. M. le Maire ajoute que ces dépenses de Fonctionnement ne sont pas faciles à opérer et elles auront des effets visibles.*

Dans le contexte des baisses de dotation de l'Etat, on pourrait baisser les bras face aux difficultés ; au contraire, la Ville va retrousser ses manches et partir au combat !

*Dans ce budget seront affichées **5 priorités** pour la collectivité :*

- **la stabilité fiscale** ce qui représente la huitième année consécutive sans augmentation d'impôt,
- **l'emploi** en maintenant l'Investissement notamment avec la création d'un bâtiment pour les archives et les collections du Musée du Papier Peint, la réhabilitation des 2 tennis couverts, le nouveau Centre Technique Municipal et la rénovation des serres de la Commanderie,
- **l'éducation** qui prend la forme de 2 investissements, la réhabilitation de l'école maternelle d'Entremont (2 Millions d'euros) et l'école numérique,
- **l'environnement** avec l'isolation des bâtiments publics (la Commanderie et l'école élémentaire d'Entremont),
- **la sécurité** à travers le réseau de vidéo protection. Une vingtaine de caméras ont été installées qui ont eu des effets sur la mandat précédent (50 % de baisse de la délinquance) et qui ont permis de résoudre un certain nombre d'affaires criminelles (braquages de la poste et de la station service). Durant la campagne électorale, l'engagement de renforcer la vidéo protection, avec à terme 25 nouvelles caméras, a été pris.

Voilà les cinq priorités que le Conseil Municipal envisage de se fixer en 2015. L'intégralité de la dépense ne sera pas réalisée sur l'exercice 2015. Une partie sera échelonnée, mais le Conseil Municipal s'y engage en votant des autorisations de programme crédits de paiement. C'est un pari sur l'avenir de la cité. Ces investissements se feront sans augmentation des impôts et sans emprunt grâce aux efforts de réduction des dépenses de Fonctionnement.

M. le Maire ouvre le débat, mais auparavant M. Ludovic HAYE commente quelques chiffres du Budget 2015.

Conformément à l'article 2312-1 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales), le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans toutes les communes de plus de 3 500 habitants. Il est un moment privilégié d'échanges et de débats sur les grandes orientations de la collectivité.

CONTEXTE ECONOMIQUE

Le rebond de l'économie mondiale après la crise de 2008-2009 a été éphémère : la croissance n'a pas retrouvé son niveau d'avant-crise et stagne de façon durable, 7 ans après son déclenchement. La progression du PIB mondial est estimée à 3,3 % en 2014.

La faible compétitivité n'est plus l'apanage des pays avancés, à l'exception des Etats-Unis. Elle touche aussi les pays exportateurs de matières premières qui, face à la stagnation économique des pays importateurs, sont contraints à baisser les cours.

Les conflits sociaux et environnementaux s'intensifient, poussant les états à chercher des modèles de développement plus durables. En revanche, les pays riches, et notamment l'Union Européenne, rivés à l'espoir d'un retour à la croissance passée, peinent à imaginer l'avenir.

En France, la dégradation de l'environnement économique et sociale, amplifiée par une fiscalité lourde et une dette publique élevée, provoque un tassement durable des ressources.

L'Etat implique les collectivités locales dans son effort de redressement en ponctionnant de manière croissante ses concours financiers. Mais parallèlement, les collectivités locales subissent aussi la hausse ou la création de dépenses contraintes : revalorisation des catégories C, nouveaux rythmes scolaires, logements sociaux, accessibilité,....

La dégradation et la fragilisation de l'économie n'épargne pas notre région : le chômage atteint des taux inédits en passant de 4 % à 9,5 % de la population en moins de 10 ans.

Toutefois, notre territoire bénéficie d'atouts, lui permettant d'assurer son développement et sa prospérité :

- une situation géographique exceptionnelle au cœur de l'Europe et au croisement de grands axes de communication,
- l'ouverture vers ses voisins : les Cantons de Bâle et le Pays de Bade,
- des outils logistiques performants (lignes TGV, EuroAirport, ports fluviaux, universités,...)
- une main d'œuvre de qualité et bien formée,
- un esprit d'entreprise et d'initiative.

Ainsi PSA Mulhouse, dont l'activité subit également l'atonie des marchés européens, garantit la pérennité de son site en :

- s'engageant à investir près de 400 millions d'euros les trois prochaines années pour moderniser l'usine,
- compactant son foncier et en vendant 47 hectares de terrains à une Société d'Economie Mixte (SEMPAT), destinés à la création d'une pépinière d'entreprises (projet 'Porte Sud').

Dans ce contexte, l'objectif est plus que jamais d'identifier les marges de manœuvre financières pour couvrir les investissements publics.

INTERCOMMUNALITE

L'intercommunalité participe à cette démarche.

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), 20^{ème} agglomération française, créée en 2010, regroupe 34 communes et concerne près de 263.000 habitants. Elle poursuit ses efforts pour renforcer l'attractivité du territoire, en veillant à la qualité de ses infrastructures et de ses services à la population, avec notamment :

- le développement des zones d'activités (ZAC Gare, Parc des Collines,...),
- le renforcement de l'accessibilité de l'agglomération (EuroAirport, TGV Est, TGV Rhin-Rhône, franchissement ferroviaire du Rhin vers l'Allemagne, futur Rheinport,...),
- le développement universitaire (fusion avec l'Université de Strasbourg,...),
- la dynamique environnementale (collecte sélective des déchets, Mulhouse Alsace Eco 2020,...),
- les services aux familles (multi-accueil, périscolaire,...).

Le SCIN (Syndicat des Communes de l'Île-Napoléon), également créé en 2010, regroupe les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Illzach, Rixheim et Sausheim, et reprend des compétences de proximité que n'exerce pas m2A : voirie, construction de bâtiments communaux recevant du public, groupe scolaire de l'Île-Napoléon,...).

RIXHEIM

L'un des objectifs du mandat 2008 - 2014 était d'adapter les infrastructures à la taille de la population. Le tableau ci-après rappelle les grands chantiers engagés au cours du mandat :

	Financier	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement
Extension du groupe scolaire des Romains	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achévé en 2012
Construction de l'AGORA à Entremont qui abrite l'ACPE, une crèche/garderie de 40 places et un périscolaire de 150 places.	Ville de Rixheim M2A	SCIN (par délégation)	Achévé en 2013
Transformation de l'Hôpital Saint-Sébastien en EHPAD avec construction d'une unité Alzheimer	EHPAD Conseil Général	EHPAD	Achévé en 2013
Création de la Cité des Sports dans le quartier de l'Île-Napoléon	Ville de Rixheim Conseil Général	SCIN	Achévé en 2014
Agrandissement des vestiaires du Stade Municipal	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achévé en 2014
Création d'un multi-accueil à l'Île-Napoléon avec 35 places en crèche/garderie et 75 places en périscolaire	M2A	M2A	Travaux en cours (Fin : printemps 2015)
Création d'une cantine périscolaire installée dans l'ancien Centre Commercial d'Entremont	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Travaux en cours (Fin : printemps 2015)
Création d'un nouveau Centre Technique Municipal (1 ^{ère} tranche)	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Travaux en cours (Fin : été 2015)
Reconstruction du tennis couvert rue Wilson	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Travaux en cours (Fin : Automne 2015)

Avec la construction d'un bâtiment pour les collections du Musée du Papier Peint et les archives municipales, dénommé 'Annexe de la Commanderie', dont l'avant-projet détaillé devrait être approuvé en 2015, la Ville sera équipée pour les 40 années à venir.

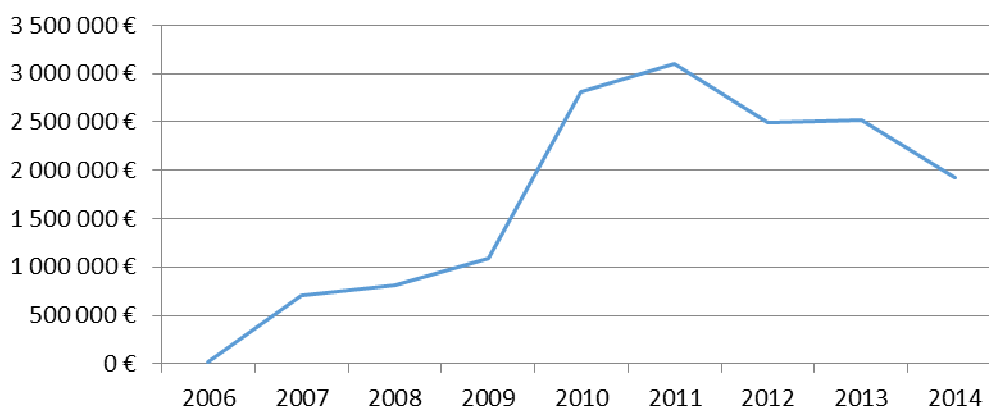
Mais le présent mandat électoral est aussi consacré à la rénovation des bâtiments existants, notamment à l'amélioration de leur confort et de leur qualité énergétique.

En matière de voirie, la réfection de la rue de Mulhouse et de la rue de Habsheim devrait être achevée en 2015. Avec la fin de ces chantiers, toutes les entrées de ville seront totalement rénovées et embellies.

Par ailleurs, la ville devrait être entièrement équipée en fibre optique à la fin de l'année 2016.

Si les finances de la Ville ont été parfaitement redressées depuis 2008, elles doivent faire face depuis 2014 à la baisse importante des dotations de l'Etat.

RIXHEIM - Epargne nette de 2006 à 2014



L'épargne nette est l'écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement augmentées du remboursement courant du capital de la dette.

Le résultat de la gestion 2014, toutes sections confondues et y compris les restes à réaliser, est évalué à ce jour à **3.943.279,76 €**. Il s'explique comme suit :

- les recettes de la section de fonctionnement ont été réalisées à 100,0 %,
- les services ont été contraints au respect rigoureux des crédits alloués. Les charges réelles de fonctionnement affichent un taux de réalisation de 94,1 %,
- les restes à réaliser sont évalués à 3.343.000,00 € en dépenses et 250.000,00 € en recettes.

Ce résultat pourrait intégralement être affecté au financement des investissements de l'exercice 2015.

S'y ajouteraient :

- les recettes d'investissement certaines (FCTVA, TLE, subventions d'équipement, ventes diverses,...) estimées à **723.400,00 €**,
- une épargne nette courante propre à l'exercice 2015, estimée à **51.000,00 €**, à laquelle il convient d'ajouter un fonds d'investissement de **1.021.000,00 €** que la Municipalité s'est engagée à prélever sur les ACTP (Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle), soit **1.072.000,00 €** au total.

Ces dispositions, développées ci-après, permettraient à la Ville d'appréhender l'exercice 2015 avec une capacité de financement de près de **5.738.700,00 €** pour ses investissements, tout en

- respectant la stabilité des taux d'imposition des ménages,
- poursuivant le désendettement de la commune.

LE BUDGET 2015

La perte de recettes attendue pour 2015 s'élève à environ 500.000,00 €.

1. Les recettes de fonctionnement

Le tableau ci-après donne un aperçu des recettes réelles de fonctionnement attendues pour 2015 :

Compte	2014	2015	Ecart	
			Montant	%
013 - Atténuations de charges	150 000,00	100 000,00	-50 000,00	-33,3%
70 - Produits du domaine et ventes diverses	1 131 100,00	1 065 900,00	-65 200,00	-5,8%
73 - Impôts et taxes	12 053 700,00	12 136 200,00	82 500,00	0,7%
74 - Dotations, subventions et participations	2 331 400,00	1 905 100,00	-426 300,00	-18,3%
75 - Autres produits de gestion courante	410 400,00	418 000,00	7 600,00	1,9%
76 - Produits financiers	400,00	400,00	0,00	0,0%
77 - Produits exceptionnels	103 700,00	55 100,00	-48 600,00	-46,9%
RECETTES REELLES COURANTES	16 180 700,00	15 680 700,00	-500 000,00	-3,1%

Ci-après, quelques explications quant aux écarts observés entre les 2 exercices :

Compte 013 : Atténuations de charges:

Le Conseil Municipal a défini les nouvelles dispositions en matière de couverture des risques statutaires. Le contrat d'assurance du personnel est désormais limité au décès, à la longue maladie, à l'accident de service et à la maladie professionnelle, et ne couvre plus la maladie ordinaire et la maternité (décision du 18 décembre 2014, point 12 de l'ordre du jour).

Compte 70 : Produits du domaine et ventes diverses :

Depuis le 1^{er} février 2015, la Ville ne met plus de personnel à disposition du SIVOM de la Région Mulhousienne pour assurer le gardiennage et l'accueil du public de la déchetterie de Rixheim.

Compte 73 : Impôts et taxes :

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2014 :

- **Taxe d'Habitation** **15,20 %**
- **Taxe Foncière sur le bâti** **16,12 %**
- **Taxe Foncière sur le non bâti** **64,42 %.**

Il est précisé que les valeurs locatives cadastrales, qui servent de base aux impôts directs locaux, subissent une revalorisation de 0,9 % en 2015 (Loi de Finance).

Les incertitudes pesant sur le marché de l'immobilier étant toujours très grandes, le nombre des transactions devrait diminuer en 2015. Les taxes communales liées à ces activités devraient ainsi être réduites de 50.000,00 € (taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe de publicité foncière).

Compte 74 - Dotations, subventions et participations :

Les dotations 2015 versées par l'Etat ne sont pas notifiées à ce jour. Il est fort probable que

- la Dotation Forfaitaire soit diminuée (-120.000 €),
- la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) supprimée (-107.000 €),
- la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) supprimée (-55.000 €),
- le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle supprimé (-58.000 €).

Compte 77 - Produits exceptionnels

La Ville a encaissé en 2014 diverses indemnités d'assurance consécutives à des sinistres.

2. Les dépenses courantes

Pour faire face à la baisse des recettes, il est préconisé de réduire les dépenses de fonctionnement, afin de maintenir la capacité d'investissement de la Ville. Le tableau ci-après donne un aperçu des dépenses réelles courantes (dépenses de fonctionnement et remboursement courant du capital de la dette) prévues en 2015 :

Compte	2014	2015	Ecart	
			Montant	%
011 - Charges à caractère général	3 005 800,00	2 878 300,00	-127 500,00	-4,2%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 042 400,00	7 042 400,00	0,00	0,0%
022 - Dépenses imprévues	30 000,00	30 000,00	0,00	0,0%
65 - Autres charges de gestion courante	2 825 900,00	2 684 600,00	-141 300,00	-5,0%
65 - Contribution SCIN au titre de la voirie	534 900,00	624 900,00	90 000,00	16,8%
66 et 16 - Annuité de la dette	1 137 200,00	931 300,00	-205 900,00	-18,1%
67 - Charges exceptionnelles	49 000,00	46 500,00	-2 500,00	-5,1%
68 - Provisions pour risques	32 800,00	32 800,00	0,00	0,0%
739 - Revers. & restitutions s/impôts et taxes	337 900,00	337 900,00	0,00	0,0%
DEPENSES REELLES COURANTES	14 995 900,00	14 608 700,00	-387 200,00	-2,6%

Ci-après, quelques explications quant aux écarts observés entre les 2 exercices :

Compte 011 : Charges à caractère général :

Il s'agit des fournitures et services. Elles sont globalement réduites de 5 %.

Compte 012 : Charges de personnel :

A effectif constant, elles évoluent mécaniquement de près de 3 %, en raison de l'effet 'Glissement - Vieillesse - Technicité'. Toutefois, compte tenu de la diminution des recettes, cette hausse automatique a été neutralisée par diverses suppressions de postes et réorganisations de services.

Compte 65 : Charges de gestion courante :

A l'instar des charges à caractère général, elles sont réduites de 5%, à l'exception de la contribution au SCIN au titre de la voirie, le syndicat réalisant chaque année un programme de voirie d'environ 1 million d'euros pour le compte de la Ville.

Compte 66 : Charges de gestion courante :

Après plusieurs années de désendettement, d'importants contrats d'emprunts sont arrivés à échéance en 2014. L'annuité de la dette s'en trouve réduite de près de 200.000 €.

3. L'Épargne nette

L'épargne nette de l'exercice 2015 s'élèverait ainsi à **1.072.000,00 €**.

4. Le résultat de l'exercice 2014

Il s'établit comme suit :

	Recette	Dépense	Résultat
Section de Fonctionnement 2014	16 274 626,69	13 999 742,58	2 274 884,11

Section d'Investissement 2014	5 877 349,19	4 208 953,54	1 668 395,65
			3 943 279,76

5. Les recettes d'investissement

Epargne nette de l'exercice (CAF nette)	1 072 000,00
Disponibilité de l'exercice 2014	3 943 300,00
10222 - FCTVA sur les immobilisations 2013	243 000,00
1022 - Taxes d'urbanisme	55 000,00
1342 - Amendes de polices	40 000,00
13 - Diverses subventions d'équipement	250 000,00
23 - Remboursement par le SCIN (trop perçu / Cité des Sports)	130 000,00
27 - Créances	5 400,00
	5 738 700,00

Le Budget 2015 disposerait ainsi d'un financement de **5 738 700,00 €** pour ses investissements.

6. Les projets

	Reports 2014	Nouveaux Crédits	TOTAL
Nouveau Centre Technique Municipal Construction (1 ^{ère} phase)	1 593 200,00	257 000,00	1 850 200,00
Ecole Maternelle Entremont Réhabilitation (tranche 2015)	68 700,00	931 300,00	1 000 000,00
Tennis couvert rue Wilson Reconstruction (solde)	725 000,00	-117 600,00	607 400,00
Parc Commanderie Rénovation serres / gloriette (tranche 2015)	35 800,00	216 400,00	252 200,00
Annexe à la Commanderie Construction (études)		250 000,00	250 000,00
Centre commercial Entremont Travaux pour restauration scolaire (solde)	240 000,00	0,00	240 000,00
Vidéo-protection Extension du réseau (tranche 2015)	10 000,00	103 400,00	113 400,00
Renouvellement du Parc 'Véhicules'		109 000,00	109 000,00
Ecole Numérique Travaux dans 4 écoles et équipement de 4 classes		100 000,00	100 000,00
Autres investissements	670 300,00	546 200,00	1 216 500,00
TOTAL	3 343 000,00	2 395 700,00	5 738 700,00

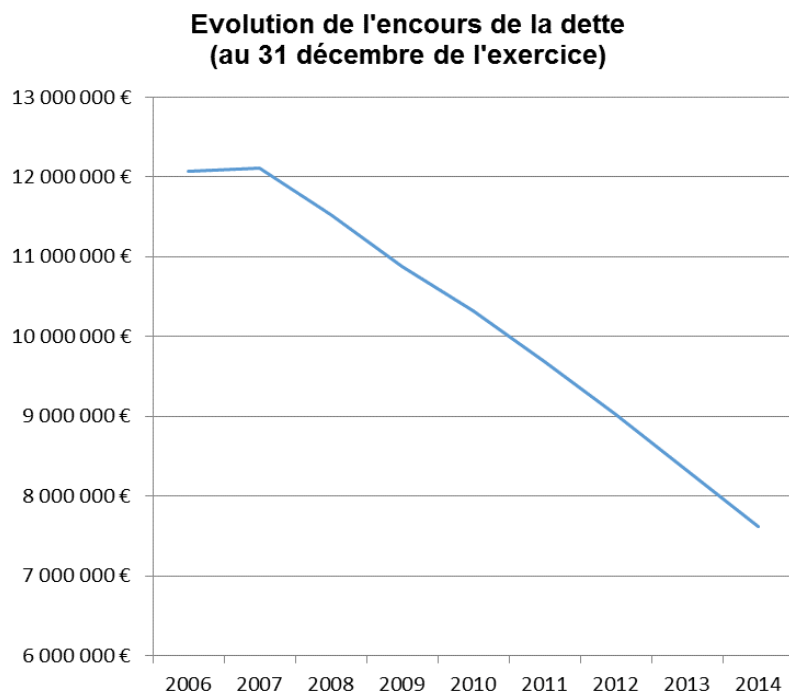
L'ENDETTEMENT

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2015 s'élève à 7.615.829,46 €. Il est réparti comme suit :

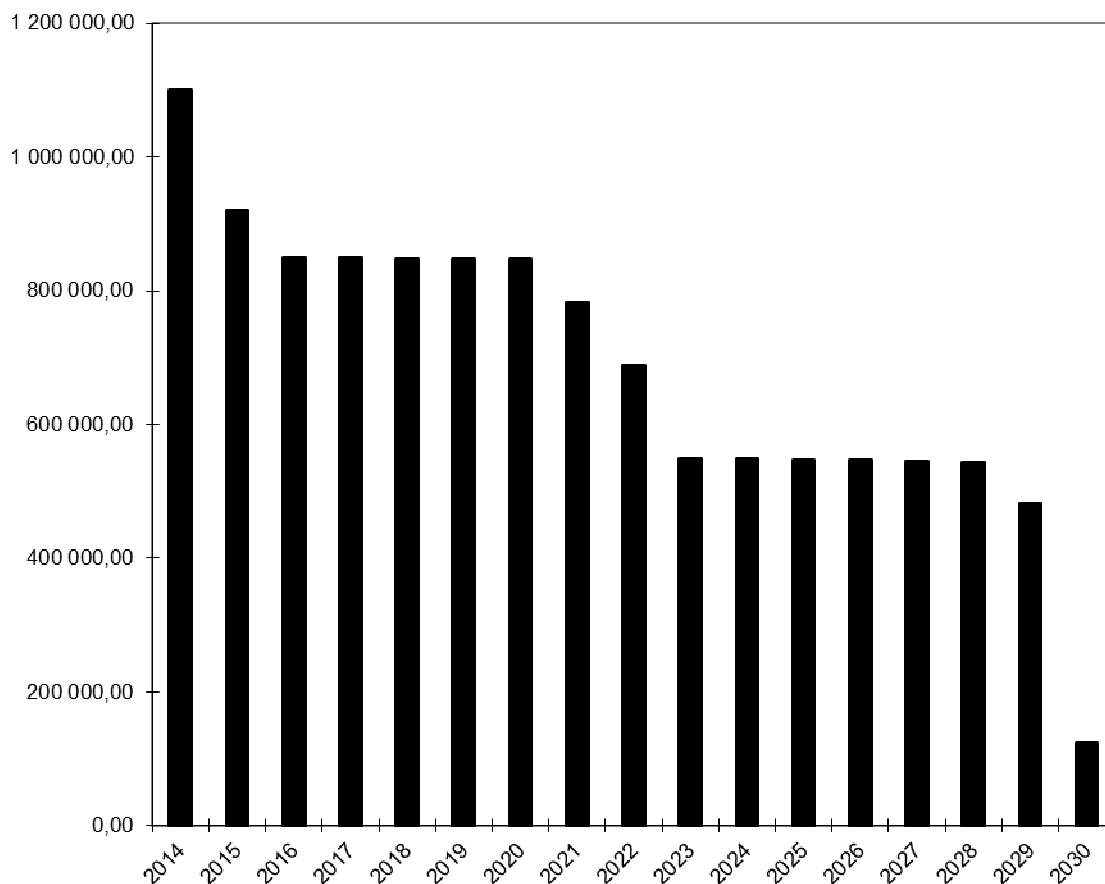
Catégorie de dette	Montant	%
Taux fixe	7 230 415,43	94,9 %

Taux variables ou révisables classiques	385 414,03	5,1 %
Produits structurés à forts risques	0,00	0,0 %
	7 615 829,46	100,0 %

Depuis 2008, la Ville se désendette, comme le souligne le graphique ci-dessous :



La dette actuelle s'éteint en 2030. Les annuités évoluent selon le graphique ci-après :



Point 5 de l'ordre du jour

Contrat de Territoire de Vie de la région mulhousienne

M. le Maire informe qu'au titre des Contrats de Territoire de Vie, le Conseil Général alloue les subventions suivantes :

COSEC	30 600 €
TENNIS COUVERT	117 600 €
SKATE-PARK	13 100 €
BATIMENT ARCHIVES + MPP	762 432 € (demandé par le SCIN)

Le Contrat de Territoire de Vie de la région mulhousienne 2014 - 2019 formalise l'engagement du Département à soutenir les projets structurants s'inscrivant dans les axes de développement dudit territoire.

Dans le cadre de la 1^{ère} révision de ce contrat, les projets municipaux suivants bénéficient d'une participation départementale :

- réfection des pignons, de l'habillage extérieur et de l'isolation du COSEC,
- reconstruction du Tennis couvert rue Wilson,
- réalisation d'un Skate-Park.

L'engagement des crédits départementaux est subordonné à la présentation d'un dossier complet de demande de subvention avant le commencement de l'action.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide à l'**unanimité** :

- d'approuver le Contrat de Territoire de Vie de la région mulhousienne révisé 2014 - 2019,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à le signer.

Contrat de Territoire de Vie Région Mulhousienne
2014-2019
1ère Révision

Informations générales		Echéancier des Travaux			Participation départementale				
n° fiche	Projet	Maitre d'ouvrage	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
Axe 1.1 : Equipements et infrastructures structurants pour le territoire									
Axe 1.1.1 : Voiries et infrastructures prévues au SCOT ou dans un schéma départemental									
11-2	Aménagement routier sur RD2 pour l'implantation du CIS Cernay Wittelsheim	C.G 68	200 000 €	I	2015	2016	100 000 €	30%	30 000 €
11-3	Réaménagement des rues Docteur Laennec et Mangeney	MULHOUSE	2 020 000 €	I	2016	2016	2 020 000 €	75%	1 515 000 €
11-4	Aménagement d'une voie de liaison entre la rue du Docteur Laennec et la RD 21	MULHOUSE	1 500 000 €	I	2016	2016	1 500 000 €	50%	750 000 €
11-5	Création d'une desserte à l'arrière du Lycée-Collège Episcopal	ZILLISHEIM	2 275 000 €	I	2015	2016	2 275 000 €	30%	682 500 €
Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire									
12-1	Transformation des anciens ateliers municipaux en Maison des associations	HABSHEIM	755 720 €	I	2014	2015	755 720 €	30%	228 716 €
12-2	Rénovation de la MJC	HOMBORG	636 791 €	I	2014	NC	636 791 €	30%	191 037 €
12-3	Plaine sportive du Frotnmatten	LUTTERBACH	963 308 €	I	2014	NC	963 308 €	60%	577 985 €
12-4	Régénération des courts couverts de Tennis en résine du Centre de Haute Alsace	LIGUE D'ALSACE de TENNIS	46 046 €	I	2014	2014	46 046 €	50%	23 023 €
12-5	Création d'un pôle culture et sport	MORSCHWILLER-LE-BAS	2 678 671 €	I	2015	2016	2 678 671 €	30%	803 601 €
12-6	Construction d'une nouvelle salle multi-activités	Association Cercle Saint-Ulrich	447 076 €	I	2014	2014	447 076 €	30%	134 123 €
12-7	Rénovation de la piste d'athlétisme de la plaine sportive du Wisdeck	m2A	1 045 150 €	I	2013	2015	1 045 150 €	26,67%	310 060 €
12-8	Rénovation de la piste d'athlétisme de Puiersheim	m2A	836 120 €	I	2014	NC	836 120 €	25%	208 030 €
12-9	Aménagement d'une base nautique de canoë-kayak (1ère phase)	m2A	2 090 300 €	I	2014	NC	2 090 300 €	40%	836 120 €
12-10	Travaux de rénovation de la patinoire Olympique de Mulhouse	m2A	2 675 665 €	I	2014	2015	2 466 555 €	30%	739 967 €
12-11	PRU – Aménagement d'un pôle sportif avec construction de deux salles polyvalentes (Plaine sportive et de loisirs de la Doller Quartier de Bourtzwiller	MULHOUSE	3 224 414 €	I	2014	NC	3 224 414 €	14%	451 418 €
12-12	Milhüesina - création d'une maison des sports d'opposition	MULHOUSE	1 105 351 €	I	2013	2014	1 105 351 €	30%	331 605 €
12-13	Maison des sports	NIFFER	1 486 402 €	I	2014	2015	1 486 402 €	30%	445 921 €

Contrat de Territoire de la Région Mulhousienne
2014-2019
1ère Révision

n° fiche	Informations générales					Echéancier des Travaux			Participation départementale		
	Projet	Maître d'ouvrage	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention		
12-14	Espace associatif - stand de tir - La Lustige Klique, photo club, philatélistes de Riedisheim - Espace de Stationnement	RIEDISHEIM	2 260 647 €	I	2014	2015	2 260 647 €	30%	678 194 €		
12-15	Réhabilitation complète de l'Association Culture et Loisirs	SCIN	1 659 696 €	I	2013	2014	1 659 696 €	30%	497 909 €		
12-16	Rénovation du complexe Couberth (2ème phase)	WITTENHEIM	1 000 000 €	I	2014	2014	1 000 000 €	40%	400 000 €		
12-17	Extension du siège de la LAFA	LIGUE D'ALSACE de FOOTBALL	551 659 €	I	2013	2014	551 659 €	20%	110 332 €		
12-18	Terrain de football synthétique du Collège à Brunstatt	CG 88	485 000 €	I	2015	2015	485 000 €	78,30%	379 800 €		
12-19	Aménagement d'une plaine sportive - phase 1	BERRWILLER	440 000 €	I	2015	2016	440 000 €	40%	176 000 €		
12-20	Construction d'une base d'aviron Intercommunale à NIFFER	CCPFRS	800 000 €	I	2014	2015	800 000 €	15%	120 000 €		
12-21	Construction de salles paroissiales - centre multi-activités. Phase 1.	CONSEIL DE PAROISSE DE LA PAROISSE SAINTE-TERESE	1 332 112 €	I	2015	2016	1 332 112 €	40%	532 845 €		
12-22	Aménagement d'une bibliothèque municipale	FLAXLANDEN	188 000 €	I			188 000 €	30%	50 400 €		
12-23	Construction d'une halle de marché avec lieu de convivialité attenant	HOMBOURG	396 000 €	I	2015	2016	396 000 €	20%	79 200 €		
12-24	Travaux d'amélioration thermique de l'Espace 110	ILLZACH	99 000 €	I	2015	2015	99 000 €	15%	14 850 €		
12-25	Travaux au COSEC du complexe sportif BIECHLIN	ILLZACH	332 800 €	I	2015	2016	332 800 €	60%	199 680 €		
12-26	Création d'un dojo, de vestiaires et d'une salle de convivialité	KINGERSHEIM	100 000 €	I	2015	2015	100 000 €	30%	30 000 €		
12-27	Réfection du puits de captage de la base nautique à REINIGUE	m2A	58 333 €	I	2015	2015	58 333 €	30%	17 500 €		
12-28	Zoo de Mulhouse : Réhabilitation de l'enclos des guépards en enclos asiatique	m2A	150 000 €	I	2015	2015	150 000 €	40%	60 000 €		
12-29	Remplacement des conduites du bassin olympique du stade nautique à MULHOUSE	m2A	69 167 €	I	2015	2015	69 167 €	10%	6 917 €		
12-30	Changement de la centrale d'air du bassin d'apprentissage de la Piscine de la Doller	m2A	73 290 €	I	2014	2014	73 290 €	10%	7 329 €		
12-31	Réaménagement intérieur favorisant la tenue de manifestations culturelles et conférences au Temple Saint-Eltienne	MULHOUSE	2 007 000 €	I	2015	2016	2 007 000 €	40%	802 800 €		
12-32	Aménagement du jardin des énergies	Musee EDF Electropolis	1 100 000 €	I	2015	2016	1 100 000 €	9,10%	100 000 €		
12-33	Reflection du terrain d'honneur	PULVERSHEIM	190 000 €	I	2015	2015	190 000 €	20%	38 000 €		

Contrat de Territoire de Vie Région Mulhousienne
2014-2019
1ère Révision

n° fiche		Informations générales				Echéancier des Travaux		Participation départementale		
		Projet	Maître d'ouvrage	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Depense subventionnable	Taux	Subvention
Enjeu 2 : Favoriser l'emploi, la compétitivité et la promotion du Territoire										
Axe 2.1 : Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique										
21-1	Construction d'un parking public ouvrage pour la gare TGV (tranche 3)	m2A	2 538 000 €	I	2013	2015	2 538 000 €	40%	1 015 200 €	
21-2	Création d'une maison des Clusters au sein du Technopôle à Mulhouse	m2A	734 000 €	I	2014	2015	734 000 €	25%	183 500 €	
21-3	Temple St Etienne - Restauration des vitraux et façade (2ème phase)	MULHOUSE	1 800 725 €	I	2014	2016	1 800 725 €	16,66%	300 000 €	
21-4	Viabilisation de la zone d'activités de la Gare de Bantzenheim	CCPFRS	668 800 €	I	2014	NC	668 800 €	30%	200 640 €	
21-5	Création d'un bâtiment adapté destiné à la conservation du fond du Musée du papier peint et des archives de la Villa	SCIN	3 082 500 €	I	2016	2017	2 541 440 €	30%	762 432 €	
21-6	Création d'un centre de sciences accueillant du public sur le campus Ilberg de l'UHA et rayonnant dans le Haut-Rhin et en Alsace (ITC)	NEF des sciences	960 000 €	I	2015	2016	960 000 €	12,50%	120 000 €	
21-7	Aménagement de l'espace d'activités de DIDENHEIM	m2A	1 308 000 €	I	2014	2015	1 308 000 €	30%	392 400 €	
21-8	Participation au Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)	MULHOUSE	300 000 €	I	2013	2016	300 000 €	10%	30 000 €	
Axe 2.2 : Soutien aux projets innovants créateurs d'emploi et aux projets favorisant le maintien d'activités économiques ou l'installation de nouvelles										
22-1	Aménagement du Quartier DMC et créations d'espaces économiques	m2A	16 065 317 €	I	2014	NC	10 000 000 €	10%	1 000 000 €	
22-2	Création d'un centre de conférence - gare de Mulhouse	SIM	1 500 000 €	I	2015	2016	1 500 000 €	40,00%	600 000 €	

n° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Informations générales		Echéancier des Travaux		Participation départementale		
			Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme									
Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire									
31-1	Réalisation d'une liaison cyclable entre Richwiller et Wittenheim (tranche 2 et 3)	m2A	438 127 €	I	2012	2015	438 127 €	30%	131 438 €
31-2	Jalonnement de l'itinéraire cyclable Eschentzwiller - Bollwiller	m2A	33 444 €	I	2014	NC	33 444 €	30%	10 033 €
31-3	Aménagements et jalonnement des itinéraires cyclables structurants inscrits dans le schéma directeur de m2A	m2A	135 450 €	I	2014	2017	135 450 €	30%	40 635 €
31-4	Transport à la demande - partie étude (TTC)	CCPFRS	12 000 €	F	2013	2016	12 000 €	40%	4 800 €
31-5	Transport à la demande - partie fonctionnement (TTC)	CCPFRS	à estimer	F	2014	2016	60 000 €	40%	24 000 €
31-6	Aménagement d'une piste cyclable rue Ile Napoléon à RIXHEIM	m2A	142 000 €	I	2016	2016	142 000 €	30%	42 600 €
31-7	Aménagement d'une liaison cyclable REININGUE - HEIMSRUNN	m2A	111 000 €	I	2015	2015	111 000 €	30%	33 300 €
31-8	Jalonnement de l'itinéraire cyclable DIETWILLER - BOLLWILLER	m2A	19 200 €	I	2016	2016	19 200 €	30%	5 760 €
31-9	Aménagement d'une liaison interuniversités entre les campus Fondrière et Ilberg	MULHOUSE	360 000 €	I	2015	2015	360 000 €	30%	108 000 €
31-10	Aménagement d'un chemin piétonnier sur les berges de l'III	MULHOUSE	362 335 €	I	2015	2015	362 335 €	30%	108 701 €
31-11	Réalisation d'une piste cyclable Pont du Bouc - HOMBURG - OTTMARSHEIM	CCPFRS	750 000 €	I	2015	2015	750 000 €	30%	225 000 €
31-12	Réalisation d'une piste cyclable OTTMARSHEIM - CHALAMPE le long de la RD 32	CCPFRS	2 000 000 €	I	2015	2015	2 000 000 €	30%	600 000 €
31-13	Réalisation d'une bande cyclable PETIT - LANDAU - HABSHEIM	CCPFRS	150 000 €	I	2015	2015	150 000 €	30%	45 000 €
31-14	Organisation structurée de covoiturage domicile-travail	PAYS de la Région Mulhousienne	55 500 €	F	2014	2016	55 500 €	20%	11 100 €
Axe 3.2 : Développer une agriculture durable et les circuits courts pour les habitants de la Région Mulhousienne									
32-1	Parc Agricole au sein d'un écoquartier, pour une dynamique locale durable.	STAFFELFELDEN	221 000 €	I	2014	2015	112 000 €	30%	33 600 €
32-2	Edification d'un bâtiment pour la maison des Natures et des Cultures	LINGERSHEIM	1 056 720 €	I	2015	2016	1 056 720 €	20%	211 344 €
Axe 3.3 : GERPLAN									
33-1	Mise en œuvre du programme d'actions GERPLAN	m2A	à définir	I/F	2014	2016	750 000 €	40%	300 000 €
33-2	Actions du GERPLAN Intercommunautaire et Transfrontalier	CCPFRS	à définir	I/F	2014	2016	à définir	40%	60 000 €
33-3	Ingénierie du GERPLAN	CCPFRS	à définir	F	2014	2016	56 000 €	20%	19 200 €

SERVICE DE GESTION DE VOS PROJETS COMMUNICATIFS
 2014-2019
 1ère Révision

n° fiche	Informations générales				Echéancier des Travaux		Participation départementale		
	Projet	Maitre d'ouvrage	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
Volet Animation locale									
4-1	Mise en œuvre du contrat culturel	MULHOUSE	à définir	F	2014	2016	à définir	forfaits	533 000 €
4-2	Lieux de diffusion et opérateur culturel Passerelle à Rixheim CREA à Kingersheim	PASSERELLE CREA	à définir	F	2014	2016	à définir	forfaits	168 000 €
4-3	Enseignement Artistique : Soutien aux écoles de musique, de danse et de Théâtre	Écoles de musique, de danse et de théâtre	à définir	F	2014	2016	à définir	forfaits	608 000 €
4-4	Favoriser les actions de développement local	CCPFRS	à définir	I/F	2014	2016	à définir	max 40%	120 000 €
4-5	Soutenir l'ingénierie nécessaire au développement local	CCPFRS	à définir	F	2014	2016	150 000 €	40%	60 000 €
4-6	Insertion des lignes électriques et téléphoniques	Communes / Groupements de Communes	à définir	I	2014	2016	à définir	max 20%	135 000 €

Point 6 de l'ordre du jour

Prise en charge des frais de formation des animateurs de la Maison de Vie

M. Romain SCHNEIDER présente la délibération.

Les animateurs de la Maison de Vie sont susceptibles de suivre des stages de formation en adéquation avec l'activité qu'ils animent. Il convient de définir les règles d'accès à ces formations et la prise en charge des frais.

Toute demande de formation doit être signalée au secrétariat de la Maison de Vie au moins un mois avant la session et obtenir l'avis favorable du Maire ou de son Adjoint-Délégué.

Les formations proposées par l'Association Départementale d'Etude et d'Information des bénévoles Pour les Animations en faveur des personnes âgées (ADEIPA) sont gratuites.

Les formations hors catalogue ADEIPA peuvent être payantes. Dans ce cas, l'intéressé règle l'intégralité des frais et présente au secrétariat de la Maison de Vie, à l'issue de la session, une demande de participation financière, accompagnée de la facture acquittée, d'une attestation de présence et d'un relevé d'identité bancaire (RIB).

Seuls les frais pédagogiques ou d'inscription sont remboursés. Les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration restent à la charges des participants.

Le remboursement est :

- limité à 50 % du montant de la facture,
- plafonné à 300 € par formation,
- limité à 2 formations par an pour un même animateur.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide à l'unanimité :

- d'adopter les règles exposées ci-dessus, relatives à l'accès à la formation pour les animateurs de la Maison de Vie et au remboursement des frais ;
- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 9261 (Services en faveur des Personnes âgées).

Point 7 de l'ordre du jour

Commission Communale de Contrôle de la Gestion Publique (3CGP) - Désignation d'un nouveau membre

Il est fait référence aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Rixheim :

- du 25 septembre 2008, point 5 de l'ordre du jour, portant création de la Commission Communale de Contrôle de la Gestion Publique (3CGP),
- du 24 septembre 2014, point 7 de l'ordre du jour, portant désignation des 5 membres à siéger au sein de la 3CGP pour une durée de deux années (du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2016).

Suite au tirage au sort opéré le 24 septembre 2014 en séance publique, les 5 personnes ci-après ont été désignées pour siéger au sein de la 3CGP :

- M. GISSINGER Pierre
- M. SHARIF Saqib
- Mme SISCARO Lucie
- M. STEINMETZ Jean-Paul
- M. TISCHMACHER Christian.

Or, par courriel en date du 15 janvier 2015, M. TISCHMACHER Christian a notifié sa démission. Aussi, il est proposé de procéder à un nouveau tirage au sort pour remplacer le démissionnaire.

Parmi les 6 candidats non retenus le 24 septembre 2014, 5 ont confirmé leur souhait de siéger au sein de la Commission. Il s'agit de :

- M. BATTMANN Philippe 34 rue d'Italie 68170 RIXHEIM
- Mme BUCHER Véronique 12 rue de la Liberté 68170 RIXHEIM
- M. KLEIN François 6 rue Basse 68170 RIXHEIM
- M. KLEINMANN Thomas 10 rue de la Brasserie 68170 RIXHEIM
- Mme TOPUZ Emel 151 C, rue de l'Ile-Napoléon 68170 RIXHEIM.

Après avoir procédé au tirage au sort public,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide, à l'unanimité de désigner :

- **M. Philippe BATTMANN**

pour siéger à la Commission Communale de Contrôle de la Gestion Publique (3CGP) jusqu'au 30 septembre 2016.

Point 8 de l'ordre du jour

Approbation du projet de convention entre la Ville de Rixheim et l'Association Syndicale du Parc d'Entremont

M. le Maire explique que la convention a été revue, car la Ville a souhaité plafonner la participation financière concernant le fleurissement et obliger l'association du Syndicat du Parc d'Entremont à s'engager à ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

Une convention de collaboration et de subventionnement entre la Ville de Rixheim et l'Association Syndicale du Parc d'Entremont a été conclue le 20 mars 1998 en raison :

- d'une part, de la mission d'aménagement et d'entretien assurée par L'Association Syndicale sur des emprises foncières privées ouvertes à la circulation publique

- et d'autre part, de l'exploitation par la Ville de RIXHEIM d'un réseau d'éclairage public implanté sur ces emprises foncières privées.

L'Adjoint délégué à l'Environnement a rencontré le Président de l'Association Syndicale afin de mieux appréhender l'entretien des espaces verts de la copropriété, il en est ressorti un accord de principe sur la réduction progressive de l'utilisation de produits phytosanitaires avec l'engagement de ne plus en utiliser à compter de 2018.

Compte-tenu de ces éléments il est proposé d'inclure cet engagement et d'actualiser la convention existante.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention joint à la présente note de synthèse.
- d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention correspondante et toutes les pièces inhérentes à son renouvellement.



VILLE DE RIXHEIM

Convention de Subventionnement et de Collaboration avec l'Association Syndicale du Parc d'Entremont

Entre

La Ville de 68170 RIXHEIM

28 rue Zuber - B.P. 7

représentée par Monsieur Olivier BECHT agissant en qualité de Maire

Et

L'Association Syndicale du Parc d'Entremont

représentée par leur Président Monsieur Dominique GRANGER

Préambule :

Vu la mission d'aménagement et d'entretien assurée par L'Association sur certaines des emprises foncières privées ouvertes à la circulation publique ;

Vu la mise en place et l'exploitation par la Ville de RIXHEIM d'un réseau d'éclairage public implanté sur ces emprises foncières privées et ce, en application d'une convention conclue entre les parties le 20 mars 1998 ;

Vu les dispositions modificatives arrêtées entre les parties et prévoyant d'une part, l'annulation et le remplacement de la convention du 20 mars 1998 et d'autre part, les nouvelles conditions d'exploitations applicables ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Participation de la Ville

La Ville de RIXHEIM

- participe à l'aménagement des voies de circulation piétonnes ouvertes à la circulation publique à l'exclusion de tout accès aux copropriétés par une subvention qui pourra être accordée annuellement ;
- participe au fleurissement des espaces verts privés du Parc d'Entremont, sis en bordure de la voie publique par une subvention annuelle ;
- prend en charge l'exploitation du réseau d'éclairage public sis sur domaine privé et comprenant les câbles, les luminaires, les supports et les armoires à la condition expresse d'inscription par les copropriétaires d'une servitude adéquate sur les fonds concernés.

Article 2 – Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de la date de sa signature. Au-delà de cette période, la présente convention sera tacitement reconduite d'année en année.

Article 3 - Analyse de la demande de subvention

Parmi les critères retenus pour l'attribution des subventions figurent :

- l'opportunité de la réalisation,
- l'ouverture au public,
- l'engagement de ne plus utiliser de produits phytosanitaires à compter de 2018
- la nature des prestations.

Article 4 - Versement des subventions

Le versement des subventions est conditionné par :

- le vote et la disponibilité des crédits dans le cadre du Budget de la Ville,
- l'accord du Conseil Municipal,
- la production des factures acquittées par l'Association.

La participation financière de la Ville est plafonnée à 4.000,00 € par an et limitée à 50 % du montant global des factures produites par l'Association.

Article 5 - Résiliation

La présente convention est établie pour la durée mentionnée à l'article 2.

L'une ou l'autre des parties peut manifester sa volonté de résilier la présente convention jusqu'à deux mois avant échéance par lettre recommandée avec accusé de réception.

La Ville se réserve le droit de résilier la présente convention en cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public, à l'ordre public ou à l'intérêt général et ce, par lettre recommandée, à tout moment, avec un préavis d'un mois.

Article 6 - Litiges

Les parties élisent domicile à la Mairie de Rixheim.

En cas de litiges découlant de la mise en œuvre de la présente convention, les parties cherchent en priorité une solution amiable; à défaut, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à RIXHEIM, le

Pour la Ville,
Le Maire :

Pour l'Association Syndicale
du Parc d'Entremont
Le Président :

Olivier BECHT

Dominique GRANGER

Point 9 de l'ordre du jour

Informations du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire met à disposition des conseillers les arrêtés pris en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal :

Arrêté n° 9/MP/2015 du 16 janvier 2015 : fourniture de vêtements de travail pour les services d'équipements de protection individuelle et accessoires et d'effets vestimentaires et équipements pour la Police Municipale – attribution du marché à la société NK DIFFUSION pour un montant TTC de 7 066,80 €.

Arrêté n° 10/MP/2015 du 16 janvier 2015 : fourniture de vêtements de travail pour les services d'équipements de protection individuelle et accessoires et d'effets vestimentaires et équipements pour la Police Municipale – attribution du marché à la société NK DIFFUSION pour un montant TTC de 16 442,40 €.

Arrêté n° 13/MP/2015 du 16 janvier 2015 : marché de service portant sur la mission suivante « recensement des enseignes, pré-enseignes et dispositifs publicitaires soumis ou non à la TLPE sur l'ensemble du ban communal de la Ville de RIXHEIM – attribution du marché au cabinet ANTHIAN-SARBATZ Patrick à 92200 NEUILLY SUR SEINE – option n° 1 pour un montant TTC de 1 800 € et option n° 2 pour un montant TTC de 3 000 €.

Modalités d'exercice du droit de préemption urbain du 1^{er} octobre 2014 au 15 décembre 2014

La délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2014 donne délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commune a reçu 49 Déclarations d'Intention d'Aliéner au cours de la période du 1^{er} octobre 2014 au 15 décembre 2014.

Monsieur le Maire n'a pas fait application du droit de préemption urbain.

Intervention de Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT

Madame Nathalie KATZ-BETENCOURT annonce la soirée de la Femme le vendredi 13 mars 2015 à 19 heures. Elle remercie Mme Marie ADAM pour sa collaboration.

Intervention de Mme Nelly ROSANA

Madame Nelly ROSANA annonce l'élection du Conseil Municipal des Jeunes dans les 5 établissements scolaires le 9 mars 2015. Elle remercie l'ensemble des bénévoles pour leur présence dans les bureaux de vote.

Intervention de M. Patrice NYREK

M. Patrice NYREK annonce plusieurs dates relatives à la culture :

- *le 11 mars 2015 : réunion de comité de pilotage de la Fête des rues. Il remercie les élus qui étaient présents à la réunion publique du 16 février 2015 durant laquelle le projet a été présenté. 30 bénévoles sont inscrits. M. le Maire ajoute que certaines personnes n'ayant pas pu participer à la réunion souhaitent s'impliquer ;*
-
- *du 13 au 15 mars 2015 exposition sur les jeunes talents par le « LIONS CLUB » ;*

- le 20 mars 2015 concert au Musée du Papier Peint avec le guitariste Philippe VILLA ;
- le 22 mars 2015 les Musicales de Saint-Léger – Les Chœurs de garçons de Mulhouse.

Intervention de Mme Rachel BAECHTEL

Mme Rachel BAECHTEL rappelle la conférence de la Commanderie du 19 février 2015 ayant pour sujet « Qu'est ce que la douleur ? ».

Intervention de M. Ludovic HAYE

M. Ludovic HAYE informe que la semaine dernière ont été publiés les résultats du label «VILLE INTERNET ». La Ville a obtenue @@@@ en 2015 sur un label qui en compte cinq. Cela récompense tous les efforts effectués en matière de numérique.

Information de Mme Catherine MATHIEU-BECHT

Mme Catherine MATHIEU-BECHT informe que quelques écoles seront équipées de tableaux numériques. Toutes les classes seront câblées. La formation des enseignants sera mise en place. Un travail autour de la numérisation des livres est effectué avec l'Education Nationale.

M. le Maire ajoute que le WIFI sera présent uniquement lorsqu'on s'en sert. Mme Catherine MATHIEU-BECHT précise qu'un règlement existe et que celui-ci est respecté.

Point 10 de l'ordre du jour

Divers

Néant.

=====

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 35

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 18 décembre 2014 ;
3. Election d'un représentant titulaire et d'un suppléant au Conseil d'Administration du Collège de Rixheim.

FINANCES

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2015 ;
5. Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne ;
6. Prise en charge des frais de formation des animateurs de la Maison de Vie ;
7. Commission Communale de Contrôle de la Gestion Publique (3CGP) – désignation d'un nouveau membre.

ENVIRONNEMENT

8. Approbation du projet de convention entre la Ville de Rixheim et l'Association Syndicale du Parc d'Entremont.
9. Informations du Maire et des Adjoints.
 - Modalités d'exercice du droit de préemption urbain du 1^{er} octobre 2014 au 15 décembre 2014.
10. Divers.

Approbation du présent procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 18 février 2015

Conseil Municipal d'installation du 18 février 2015	BECHT Olivier <i>Maire</i>	HERBAUT Barbara <i>Adjointe</i>
--	--------------------------------------	---

SCHNEIDER Romain <i>Adjoint</i>	BLUM Georges-Fabrice <i>Adjoint</i>	GUILLAUME Jean-François <i>Adjoint</i> <i>Excusé</i>
LOUIS Maryse <i>Adjointe</i>	KIMMICH Jean <i>Adjoint</i> <i>Procuration</i>	MATHIEU-BECHT Catherine <i>Adjointe</i>
WOLFF Philippe <i>Adjoint</i> <i>Procuration</i>	CARRIERE Bernadette <i>Adjointe</i> <i>Procuration</i>	SPINDLER Liliane <i>Conseillère Municipale</i>
FILLINGER Francis <i>Conseiller Municipal Délégué</i>	DREYFUS Alain <i>Conseiller Municipal</i>	POCHON Michel <i>Conseiller Municipal Délégué</i>
TESSIER Béatrice <i>Conseillère Municipale Déléguée</i>	MARCUZ Adriano <i>Conseiller Municipal Délégué</i> <i>Procuration</i>	PISZEWSKI Richard <i>Conseiller Municipal Délégué</i>
ROSANA Nelly <i>Conseillère Municipale Déléguée</i>	SPADARO Raphaël <i>Conseiller Municipal</i>	BAECHTEL Rachel <i>Conseillère Municipale Déléguée</i>
EHRET Christophe <i>Conseiller Municipal Délégué</i>	ROESSLINGER-KACEM Dominique <i>Conseillère Municipale</i>	Valérie ANSELM <i>Conseillère municipale</i> <i>Absente</i>
Patrice NYREK <i>Conseiller Municipal</i>	SEYHAN Miné <i>Conseillère Municipale</i>	KATZ-BETENCOURT Nathalie <i>Conseillère Municipale</i>
Ludovic HAYE <i>Conseiller Municipal Délégué</i>	LUCIEN Laurent <i>Conseiller Municipal</i> <i>Procuration</i>	ADAM Marie <i>Conseillère Municipale</i>
BAYRAM Bilge <i>Conseillère Municipale</i>	ABASSI Jalila <i>Conseillère Municipale</i> <i>Procuration</i>	CHAKRI Mariam <i>Conseillère Municipale</i> <i>Absente</i>